



**PROT O C O L E**

\*\*\*\*\*

**Assemblée primaire  
du 18 juin 2013**

<u>Ouverture</u>	: 20 H 00, à l'auditorium du centre scolaire de Moréchon
<u>Présidée par</u>	: M. Michel Dubuis, Président
<u>Présents</u>	: - 9 membres du Conseil communal - M. Dominique Liand, conseiller communal, retenu pour une intervention sur le réseau d'eau potable - MM. Jean-Luc Addor et Jacques-Alain Dubuis, conseillers communaux, retenus par l'assemblée constitutive de l'association forestière du Valais central - Ces autorités devraient rejoindre l'assemblée primaire en cours de séance - la secrétaire communale - quelques 50 citoyennes et citoyens

M. le Président souhaite la cordiale bienvenue aux citoyennes et citoyens qui ont répondu présents à cette assemblée primaire et les remercie de consacrer une soirée pour les affaires communales.  
Cette assemblée a été convoquée valablement dans le délai de 20 jours, ceci en conformité avec la loi sur les communes.  
Les comptes étaient consultables auprès de la caisse communale durant le délai de la présente convocation.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. le Président propose de nommer MM. Michel Bonvin et Roger Luyet comme scrutateurs de ces assemblées. La proposition ne soulevant aucune remarque, elle est considérée comme acceptée.  
M. le Président remercie d'ores et déjà les deux personnes nommées pour avoir accepté cette tâche.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour qui a été publié avec la convocation des assemblées de ce soir, soit :

## Table des matières

<b>Table des matières</b>	<b>2</b>
<b>1. Procès-verbal de la dernière assemblée</b>	<b>3</b>
<b>2. Présentation des comptes 2012 de la Municipalité</b>	<b>3</b>
<b>3. Rapport de l'organe de révision</b>	<b>4</b>
<b>4. Questions sur les comptes 2012 de la Municipalité</b>	<b>4</b>
4.1 Hochreutiner Claude, Diolly	4
4.2 Dumoulin Albert, St-Germain	4
<b>5. Nomination organe de révision</b>	<b>5</b>
<b>6. Divers</b>	<b>5</b>
6.1 Hochreutiner Claude, Diolly	5
6.2 Varone Jean-Jacques, St-Germain	6
6.3 Dumoulin Albert, St-Germain	6
6.4 Bähler Jean-Pierre, Diolly	6
6.5 Luyet Fabienne, St-Germain	6
<b>1. Procès-verbal de la dernière assemblée</b>	<b>8</b>
<b>2. Présentation des comptes 2012 de la Bourgeoisie</b>	<b>8</b>
2.1 Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement	8
<b>3. Rapport de l'organe de révision</b>	<b>8</b>
<b>4. Questions sur les comptes 2012 de la Bourgeoisie</b>	<b>8</b>
6.6 Dumoulin Albert, St-Germain	8
<b>5. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse de la famille Samuel Udry</b>	<b>9</b>
<b>6. Divers</b>	<b>9</b>

**Ordre du jour de l'assemblée primaire**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2012 de la Municipalité
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2012 de la Municipalité
5. Nomination organe de révision
6. Divers

**Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale**

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Présentation des comptes 2012 de la Bourgeoisie
3. Rapport de l'organe de révision
4. Approbation des comptes 2012 de la Bourgeoisie
5. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse de la famille Samuel Udry
6. Divers

Le mode de convocation n'a appelé aucun commentaire et l'ordre du jour est accepté tel que présenté et publié.

Les citoyennes et les citoyens ont pu déjà prendre connaissance des comptes 2012 de la Municipalité et de la Bourgeoisie par une publication dans le bulletin d'information « Savièse », sur le site internet de la Commune et recevoir les informations souhaitées auprès de notre administration.

## L'assemblée primaire

### 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Les procès-verbaux des assemblées primaires et bourgeoisiaux ne sont plus lus en début d'assemblée, en référence à la décision prise le 28 novembre 2011. Ils sont désormais intégralement publiés sur le site de la Commune.

Celui de la dernière assemblée du 10 décembre 2012 ne soulevant aucune remarque ou commentaire est considéré comme accepté, avec les remerciements à son auteure, la secrétaire communale.

### 2. Présentation des comptes 2012 de la Municipalité

M. le Président souligne que la présentation des comptes par M. Vincent Reynard, vice-président et responsable de la commission des finances, sera complétée par un tableau présentant l'évolution, de 2006 à 2011, du nombre de contribuables, du revenu moyen et de la fortune moyenne.

Le mécanisme de l'indexation ainsi que le taux d'impôts et le coefficient communal seront également expliqués. Une comparaison sur le principe d'imposition avec les communes environnantes sera aussi présentée.

M. le Président passe ainsi donc la parole à M. Reynard pour la présentation des comptes 2012.

Ces comptes ont été examinés par la commission des finances et acceptés par le Conseil communal, le 1er mai dernier.

Ils sont commentés selon leurs natures et tâches. Des graphiques illustrent les chiffres et complètent les commentaires de M. Reynard.

De manière globale, les comptes 2012 sont très bons.

---

Les récapitulations des comptes municipaux s'établissent comme suit :

Pour les comptes de fonctionnement :

le total des charges se monte à	CHF	27'549'668.29
le total des revenus se monte à	CHF	29'472'276.87
excédent des revenus	CHF	1'922'608.58

Pour les comptes d'investissement :

le total des dépenses se monte à	CHF	5'580'509.10
le total des recettes se monte à	CHF	707'308.85
investissements nets	CHF	4'873'200.85
marge d'autofinancement	CHF	6'963'792.43
soit un excédent de financement de	CHF	2'090'591.58

L'endettement net de la Municipalité se chiffre au 31.12.2012 à CHF 8'248'789.38, soit CHF 1'220.-- par habitant.

M. Reynard informe l'assemblée qu'il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. le Président félicite M. Reynard pour la présentation des comptes 2012.

### 3. Rapport de l'organe de révision

M. Pouly donne lecture du rapport de l'organe de révision dont les conclusions :

- indiquent que les comptes annuels, ainsi que l'évaluation des participations et des autres éléments de la fortune financière, sont conformes à la Loi sur les communes, à l'ordonnance et aux règlements idoines,
- recommandent d'approuver le compte annuel clôturant avec un excédent de revenus de CHF 1'922'608.58 et une fortune nette de CHF 22'609'333.59.

Cet endettement est considéré comme faible.

Les comptes sont bénéficiaires. L'organe de révision est d'avis que la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

### 4. Questions sur les comptes 2012 de la Municipalité

#### 4.1 Hochreutiner Claude, Diolly

*M. Hochreutiner souligne que le bulletin info « Savièse » est très bien réalisé mais regrette le choix des couleurs pour les tableaux présentant les comptes. En effet, la lecture est difficile pour les colonnes affichant une trame de fond en bleu foncé et une police de caractère de couleur noir.*

L'administration prend note de la remarque et le nécessaire sera fait pour la prochaine publication.

#### 4.2 Dumoulin Albert, St-Germain

*M. Dumoulin souhaite clarifier l'augmentation de la fortune nette, annoncée par le réviseur à CHF 1'922'608.58 alors que pendant la présentation des comptes, elle a été chiffrée à 2'090'591.58*

Le montant de CHF 2'090'591.58 correspond à l'excédent de financement, soit la marge d'autofinancement diminuée des investissements nets.

Le montant de CHF 1'922'608.58 est l'excédent de revenus, soit la marge d'autofinancement diminuée des amortissements ordinaires et complémentaires.

La parole n'étant plus demandée parmi l'auditoire, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2012 de la Municipalité

L'Assemblée primaire approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2012 de la Municipalité.

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de la confiance témoignée.

## 5. Nomination organe de révision

La fiduciaire Actis SA, officiant pour la dernière fois comme organe de révision, M. le Président remet à M. Pouly un stylo de la Commune, en reconnaissance pour la disponibilité et la qualité des rapports dans l'exercice de ses fonctions.

Le long bail avec la Commune de Savièse prend fin ce soir sous les applaudissements de l'auditoire. A noter que la fiduciaire Actis SA exerçait son contrôle depuis 1974.

Selon l'article 83 de la loi sur les communes, l'organe de révision doit être nommé par l'assemblée primaire pour quatre ans, sur proposition du Conseil communal. Après de nombreuses années de collaboration avec la fiduciaire Actis SA, le Conseil communal propose à l'assemblée primaire de nommer un nouvel organe de révision, pour ainsi avoir un autre éclairage sur les comptes de la Municipalité.

Huit fiduciaires ont été invitées à déposer leur offre dont trois ont été retenues pour un entretien avec une délégation de l'autorité communale.

Le Conseil communal, à l'unanimité, tenant compte du rapport établi après ces entretiens, soumet à la décision de l'assemblée primaire la nomination de la fiduciaire Fidag SA comme organe de révision pour la période législative 2013-2016.

L'assemblée primaire, à l'unanimité, avalise la proposition du Conseil communal en nommant la fiduciaire Fidag SA, organe de révision pour la période législative en cours.

## 6. Divers

### 6.1 Hochreutiner Claude, Diolly

*M. Hochreutiner relève dans les brèves de la dernière page du bulletin information « Savièse » une information sur l'introduction des zones 30 km/h. Assez favorable à une telle limitation de vitesse, M. Hochreutiner demande des informations complémentaires à ce sujet.*

M. le Président souligne que l'introduction d'une limitation de vitesse pour certains quartiers résidentiels, non seulement le secteur de Diolly, est l'un des objectifs prioritaires de cette législature. La commission « aménagement du territoire et urbanisme » a été invitée à présenter une étude dans ce sens.

La route de Diolly a fait l'objet d'une procédure pour la pose d'un signal routier limitant l'accès aux véhicules lourds de 7h30 à 17h30. Par ailleurs, la Ville de Sion a pris la décision de lancer l'étude pour un élargissement de la route de Lentine, facilitant ainsi l'accès à la route cantonale.

M. Sylvain Dumoulin, conseiller communal responsable de la commission aménagement du territoire et urbanisme, apporte déjà quelques éléments de réponse et des données techniques pour l'introduction des zones 30 km/h.

Pour mettre en place une zone 30 km/h, il faut, selon l'article 108 de l'OCR et un arrêt du TF, qu'au moins une des conditions suivantes soit vérifiée :

1. un danger n'est perceptible que difficilement ou n'est pas perceptible à temps et ne peut pas être écarté autrement;
2. certains usagers de la route ont besoin d'une protection spéciale qui ne peut être obtenue d'une autre manière;
3. cela permet d'améliorer la fluidité du trafic sur des tronçons très fréquentés;
4. de ce fait, il est possible de réduire les atteintes excessives à l'environnement (bruit, polluants) au sens de la législation sur la protection de l'environnement. Il s'agira ce faisant de respecter le principe de la proportionnalité.

Ensuite l'ordonnance sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre fixe la procédure à suivre pour la mise en place de ces zones.

Une expertise est nécessaire pour lancer la procédure avec, plus précisément, un plan d'ensemble montrant la hiérarchie des routes d'une localité ou de parties de celle-ci, une hiérarchie définie en vertu du droit de l'aménagement du territoire doit être établie. Une première version de ce plan est en

cours d'élaboration par la commission AT et distingue deux types de routes, celles de transit et celles secondaires ou de quartier.

**6.2 Varone Jean-Jacques, St-Germain**

*Riverain de la rue du Stade, M. Varone souhaite avoir quelques précisions sur le concours d'idée pour l'aménagement de ladite route.*

M. le Président indique que les projets pour ce concours doivent être déposés pour la fin de ce mois. Le jury se réunira le 1<sup>er</sup> juillet prochain et le Conseil communal se déterminera lors de sa séance du 4 juillet prochain.

**6.3 Dumoulin Albert, St-Germain**

*Propriétaire dans le secteur des Grandspraz, M. Dumoulin demande des éclaircissements sur l'autorisation communale accordée à la société Swiss Business Valley SA de raccorder sa propriété aux conduites d'eau potable et d'assainissement sises dans le périmètre du RP des Grandpraz.*

M. le Président invite dorénavant les citoyennes et citoyens à déposer préalablement leurs questions auprès de l'administration pour ainsi recevoir une réponse adéquate à l'assemblée primaire.

M. Dominique Liand, conseiller communal en charge des eaux, excusé, n'est pas présent ce soir et ne peut répondre à l'intervention de M. Dumoulin.

M. Dumoulin est invité à déposer sa demande par écrit, ainsi une réponse circonstanciée lui sera donnée.

**6.4 Bähler Jean-Pierre, Diolly**

*M. Bähler remercie pour la publication du bulletin information « Savièse » mais souhaiterait, non seulement un page mentionnant les coordonnées des membres du Conseil communal, mais que ces derniers présentent aussi leurs dicastères.*

M. le Président confirme le retard pris dans la publication du fascicule présentant la liste des commissions. Quelques exemplaires seront à la disposition des citoyennes et citoyens à la fin de cette assemblée. Un tout-ménage sera ensuite distribué.

**6.5 Luyet Fabienne, St-Germain**

*Mme Luyet pose diverses questions en lien avec le développement de Savièse (sans perdre son âme), la culture saviésanne (Pa Capona, c'est aujourd'hui encore) et la Bienvenue à Savièse.*

• ***Développement de Savièse (sans perdre son âme)***

*Savièse connaît un essor remarquable. Aujourd'hui, les « Saviésans », avec leurs habitudes et leur façon de vivre, ne sont plus majoritaires et le risque d'amoindrir voire de perdre la sociabilité des villages est réel.*

*Y a-t-il des moyens prévus et, le cas échéant, quels sont-ils pour préserver la cohésion des villages ?*

*Est-ce qu'une étude existe pour que les nouveaux quartiers (Binii, Chervignine...) soient considérés comme des hameaux, donc avec une vie sociale possible, afin d'éviter qu'ils se transforment en quartiers-dortoirs ?*

*Dans le même ordre d'idée :*

*Est-ce qu'un calendrier à court terme a été prévu pour évaluer les besoins des habitants de Savièse en eau potable ? Donc de son approvisionnement ?*

**Remarque**

*La Fête-Dieu peut être un vecteur important. Il faudrait imaginer une nouvelle responsabilité pour les habitants des hauts de Savièse (apéro lors d'un entraînement, reposoir spécifique ...)*

*Dans le même ordre d'idée que le Torrent Neuf ou les manœuvre dans la vallée, une journée « Savièse net » pourrait être instaurée par la commune, donnant ainsi l'impulsion aux quartiers des mayens d'organiser une matinée nettoyage des forêts, suivie d'une raclette ...*

- **Culture saviésanne (Pa Capona, c'est aujourd'hui encore)**  
*Ce qui a fait la force et la réputation de Savièse dans les années 50 est en train de se perdre. La cause à nos modes de vies qui ont considérablement changé, à l'arrivée de nouveaux habitants pas pétris de cette culture, etc...*  
*Conséquence : on utilise des mots dont on ne connaît plus le sens.*  
*En parallèle des expositions de photos anciennes prévues prochainement, serait-il possible de mettre à disposition des intéressés quelques outils de réflexion sur ce qui a fait la force de Savièse et la popularité de ses habitants ?*  
*Par exemple des apéros rencontres autour d'un thème, des témoignages, ...*  
*Ceci pour que « Pa Capona » reste une devise vivante et ne se réduise pas à un bon mot utilisé dans les spectacles valaisans ou ne soit qu'un slogan vide de sens collé sur les pare-brise !*

**Remarque :**

*Question culture, le Baladin joue un rôle essentiel par sa programmation qui met Savièse sur le même plan que les grandes villes. Mais justement, comme dans ces grandes villes, c'est une chose que de retrouver partout les mêmes boutiques, c'en est une autre que de garder vivante la culture populaire.*

*Comme j'ai déjà eu l'occasion de faire part de quelques suggestions sur ce sujet à la commission du Baladin, je n'y reviendrai pas.*

- **Bienvenue à Savièse**  
*Mme Luyet regrette que depuis plusieurs mois, Savièse accueille ses visiteurs par des affiches vertes appelant à voter UDC ! Un règlement cantonal existe stipulant le délai de « désaffichage » ainsi que les amendes encourues. Pourquoi n'est-il pas appliqué ?*

M. le Président souligne qu'il est difficile de freiner le développement. Savièse est une commune accueillante et les personnes sont bien heureuses d'y être accueillies aussi chaleureusement. Toutefois, une population qui s'accroît demande inévitablement des infrastructures nouvelles. Aussi, une commission a été nouvellement nommée pour planifier les investissements futurs liés au développement de la Commune.

La nouvelle loi sur l'aménagement du territoire n'aura, heureusement, qu'une influence très modérée pour notre Commune, grâce notamment à l'augmentation de la population qui apporte aussi une manne financière non négligeable.

L'encouragement à la rénovation dans la zone des villages est concret par le biais de subventions communales accordées.

Un projet de réaliser au cœur de St-Germain un grand centre commercial est en discussion actuellement. Cela est également un élément supplémentaire pour maintenir l'activité et la vie au sein de la Commune.

M. Eric Luyet, conseiller communal responsable de la culture, complète les propos de M. le Président en indiquant que des projets sont en cours pour sauvegarder le patrimoine saviésan. Savièse ne doit pas être nostalgique de son passé mais doit conserver les valeurs acquises et les véhiculer au sein de sa population.

La devise « Pa Capona », esprit rassembleur pour les saviésans, est devenue une affaire commerciale et financière. La Commune doit s'atteler à corriger cet état de fait.

M. Michel Bonvin, citoyen saviésan depuis peu, félicite la Commune de Savièse pour son sens de l'accueil mais rejoint Mme Luyet dans son message portant sur l'intégration des nouveaux arrivants.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président ouvre l'assemblée bourgeoisiale en demandant aux non-bourgeois de s'abstenir

# L'assemblée bourgeoisiale

## 1. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de l'assemblée primaire du 10 décembre dernier est accepté tel que publié sur le site internet de la Commune.

## 2. Présentation des comptes 2012 de la Bourgeoisie

M. Vincent Reynard, vice-président, apporte les explications utiles et nécessaires. Les récapitulations des comptes bourgeoisiaux s'établissent comme suit :

### 2.1. Récapitulation des charges et des revenus du compte de fonctionnement

<i>Pour les comptes de fonctionnement</i>	
<i>le total des charges se monte à</i>	CHF 207'909.75
<i>le total des revenus se monte à</i>	CHF 120'914.25
<i>amortissements ordinaires</i>	CHF 149'141.45
<i>soit un excédent de charges pas d'investissements</i>	CHF 86'995.50

Merci à M. Vincent Reynard, pour la présentation de ces comptes.

Avant d'ouvrir la discussion sur les comptes 2012 de la Bourgeoisie, M. le Président passe à la parole à M. Pouly pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

## 3. Rapport de l'organe de révision

M. Pouly donne lecture du rapport de l'organe de révision, identique à celui de la Municipalité, qui conclut en recommandant d'approuver les comptes annuels présentant un excédent de charges de CHF 86'995.50 et une fortune de CHF 1'393'316.64.  
Il n'y a pas de dette au 31 décembre 2012.

## 4. Questions sur les comptes 2012 de la Bourgeoisie

### 6.6 Dumoulin Albert, St-Germain

*M. Dumoulin constate que les bâtiments d'alpages figurent au bilan alors que le produit de la vente n'a pas été distribué aux consorts.*

L'acte d'achat a été signé entre la Bourgeoisie et les consortages d'alpages en juin 2012. Chaque consortage doit clôturer ses comptes et déposer à la Bourgeoisie les documents adéquats. Les consorts seront payés dès la remise de l'entier des documents.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote pour l'approbation des comptes 2012 de la Bourgeoisie.

L'Assemblée bourgeoisiale approuve, à main levée et à l'unanimité, les comptes 2012 de la Bourgeoisie.

## **5. Demande d'agrégation à la Bourgeoisie de Savièse de la famille Samuel Udry**

M. Samuel Udry a déposé une demande d'agrégation à la bourgeoisie de Savièse pour sa femme, ses quatre enfants et lui-même.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, le Conseil bourgeoisial a accepté, à l'unanimité, de soumettre à la décision de l'assemblée bourgeoisiale cette demande d'agrégation.

La secrétaire communale présente au moyen d'un diaporama la famille Udry. originaire de Conthey et de Vétroz, Samuel est domicilié à Savièse depuis sa naissance. Son épouse, Joëlle, l'a rejoint à leur mariage en 1993. De leur union sont nés Louis, Jean, Marie et Paul.

L'assemblée bourgeoisiale par applaudissements accueille au sein de sa famille M. Udry, sa femme et leurs quatre enfants.

M. Udry remercie l'assemblée d'avoir accepté sa famille comme bourgeoise de Savièse et comme il est d'usage en pareille circonstance il se fait un honneur d'offrir la verrée qui sera servie au terme de cette assemblée.

## **6. Divers**

La parole n'étant pas demandée dans les divers, M. le Président met un terme à ces assemblées en remerciant l'auditoire pour sa participation active et rappelle sa proposition de déposer préalablement et par écrit les questions qui seront posées aux assemblées. Cela permettra de donner des réponses cohérentes et pointues.

Au vu des réactions positives, le bulletin d'information « Savièse » répond à un besoin. A l'avenir, il sera plus étoffé pour ainsi informer plus régulièrement des activités communales.

M. le Président annonce aussi qu'une assemblée primaire extraordinaire sera convoquée en septembre prochain pour l'approbation du règlement sur la gestion des déchets.

Il émet aussi l'idée, dans la continuité des assemblées primaires et bourgeoisiales, d'organiser des cafés-débats sur un vaste choix de thèmes.

L'assemblée est levée à 21h32. Elle est suivie du verre de l'amitié servi par notre huissier communal et offert par la famille Udry.

La Secrétaire